tre. Le ministre est absent et ne reviendra que tard dans la journée. Si vous désirez voir le ministre ici, le mieux que nous pourrions faire est de suspendre la séance jusqu'à 9:30 heures demain matin et d'espérer que le ministre pourra assister à la réunion.

Le sénateur Grosart: Puis-je dire un mot? Nous pouvons adopter le bill. Il n'y a pas d'opposition au bill.

Le sénateur Pearson: Pardon, je m'y oppose. Je désire savoir pourquoi nous devons avoir ce conseil.

Le sénateur Croll: Certainement, mais je présume que la plupart de nous sommes en faveur du conseil. Le sénateur Grosart a soulevé une question tout à fait différente qui n'a rien à faire avec le bill dans sa forme actuelle. Il a soulevé la question des principes directeurs.

Le sénateur Pearson: Précisément.

Le sénateur Croll: Cela n'a rien à faire avec le bill.

Le président: Il faudra certainement le mettre dans le bill si le comité rendra compte au Parlement. Il faudrait que le bill soit modifié s'il y a changement de principes de façon que la commission rende compte directement au Parlement.

Le sénateur Croll: Si c'est une question de principes, le bill ne tient pas debout. C'est ce qu'a dit le sénateur Grosart. D'autre part, il me semble bien que tout le monde ne soit pas d'accord, qu'il y a bien à redire au bill dans sa forme actuelle. Pour ce qui est de la question de principes, toutefois, c'est toute autre chose et le sénateur Grosart voudrait poser au ministre une question concernant les principes directeurs et non pas le bill.

Le président: Sénateur Grosart, pensiezvous à une modification du bill qui permettrait au conseil de rendre compte au Parlement plutôt qu'au ministre? C'est à cela que vous pensiez?

Le sénateur Grosart: Oui.

Le président: C'est bien ce que je pensais.

Le sénateur Grosart: Je n'ai pas de projet de modification. Comme c'est l'habitude dans nos comités, j'espérais que le ministre accepterait la proposition et que les fonctionnaires dresseraient un projet de modification de la façon normale. Je sais que le ministre est très occupé. Le président: Eh bien! il est absent, mais il pourrait être là demain.

Le sénateur Grosart: J'aimerais faire encore une observation. Je suis prêt à soumettre la question au ministre pour étude. Elle peut se régler plus tard par voie de modification. Voilà mon observation. Nous avons à faire tant à l'immigration qu'à la main-d'œuvre. Il n'y a pas de segment de la politique officielle du Canada qui fût plus entouré de secret et-je le dis à bon escientde déception que notre politique de l'immigration. Ayant dit ceci, je dirai aussi que le ministre actuel a fait davantage en quelques mois que d'autres en des années en vue de la création d'une politique canadienne de l'immigration, politique dont le Canadien moyen peut être fier. Il existe encore dans la loi sur l'immigration des articles nettement injustes. aussi nets que peut être la distinction injuste. Le ministre a dit qu'on ne les exécutera pas par voie de règlement, qu'on en atténuera l'effet, mais ce qui importe dans ces domaines de l'immigration et de la main-d'œuvre est que le public canadien sache ce que ces 16 Canadiens responsables pensent de notre politique de l'immigration et de ces rapports avec la main-d'œuvre.

Cela n'a jamais existé. Nous avions bien la Commission d'appel de l'immigration. Comme le sénateur Roebuck l'a proposé, la plupart d'entre nous qui nous sommes efforcés d'aider les gens comme il est de notre devoir dans ce domaine, nous en doutions qu'il y avait toujours quelqu'un qui se cachait derrière quelqu'un d'autre—je n'en veux pas aux fonctionnaires—quand je pense à la Loi, que j'ai dû défendre en Afrique et dans les Antilles sans beaucoup d'enthousiasme.

Demeurons-en là. Les fonctionnaires rapporteront peut-être au ministre que voilà encore une raison pourquoi il serait dans l'intérêt du ministère, du Canada et du public que notre conseil fasse un rapport.

Laissons les choses où elles sont et plutôt que de faire appel au ministre, je continuerai à espérer.

Le sénateur Roebuck: Je ne vois pas d'inconvénient à faire venir le ministre. Je suis de l'avis du sénateur Croll en cette affaire.

Le sénateur Croll: Pas si vite, vous avez dit «le sénateur Croll». Non, non, je ne voulais pas que le ministre se présente ici. Ce n'est pas là le but de mon argument. L'argument que je voulais faire ressortir était qu'un